

Les 34 structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) dans le département d'Indre-et-Loire

ETP : équivalents temps plein



Chiffres clés

2 705 salariés en insertion soit 648 ETP

34 SIAE dont :

- 11 Ateliers et chantiers d'insertion
- 7 Entreprises d'insertion
- ▲ 13 Associations intermédiaires
- 3 Entreprises de travail temporaire d'insertion



Directeur de la publication : Patrice GRELLIER - Réalisation : SESEF (Service Etudes, Statistiques, Evaluation) - Publication : octobre 2018 - www.goodby.fr

DIRECCTE INFOGRAPHIE
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

L'insertion par l'activité économique Département de l'Indre-et-Loire

EN 2017



L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Les structures de l'IAE sont pilotées localement par les unités départementales de la Direccte avec le concours des conseils départementaux. Elles bénéficient toutes d'une aide financière grâce à un conventionnement avec l'Etat et le cas échéant avec le conseil départemental.

L'insertion par l'activité économique
Département de l'Indre-et-Loire

centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Etudes-et-statistiques



Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

sont créés par une structure porteuse (association, collectivité locale, établissement public...). Les salariés en insertion sont mis en situation de travail sur des activités d'utilité sociale, répondant à des besoins collectifs non satisfaits. Ils bénéficient d'une rémunération horaire au moins égale au Smic.

Une entreprise d'insertion (EI)

est une entreprise opérant dans le secteur marchand, mais dont la finalité est avant tout sociale. Les salariés en insertion produisent des biens et des services destinés à être commercialisés sur un marché, tout en bénéficiant d'actions d'accompagnement socioprofessionnel (réentraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement social...).

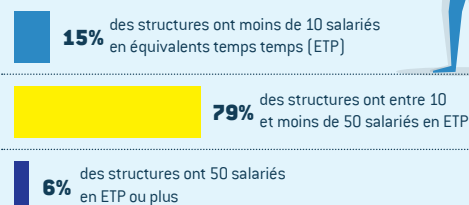
Une association intermédiaire (AI)

est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901. Les salariés en insertion sont mis à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités locales ou d'entreprises pour la réalisation de travaux occasionnels.

Une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)

est une entreprise d'intérim dont l'activité est entièrement centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Les salariés en insertion effectuent des missions d'intérim auprès d'entreprises clientes.

Les 34 structures de l'IAE...

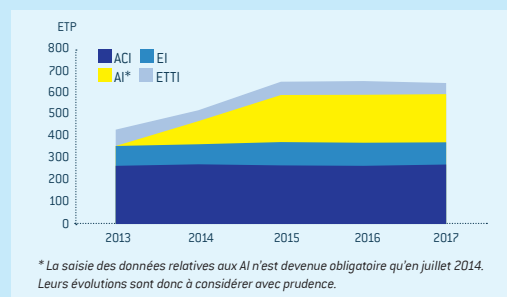


...et leur poids économique

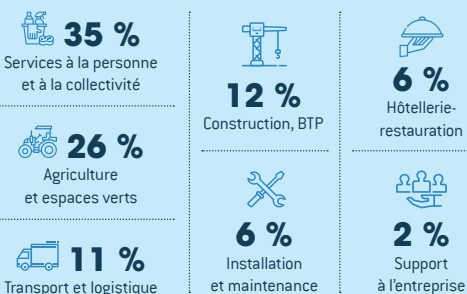
- **8,5 millions d'euros** de subventions de l'État et des collectivités (Conseil Départemental...)
- Pour un produit d'exploitation de **25,8 millions d'euros** Soit un financement à hauteur de **32,8 %** par les pouvoirs publics

Les salariés en insertion...

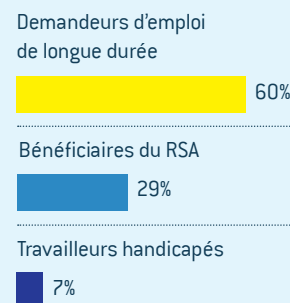
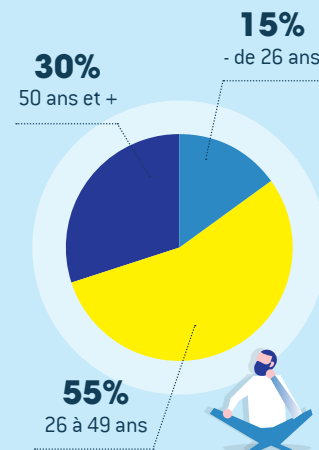
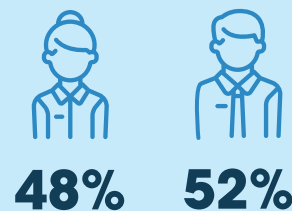
2 705 salariés en parcours d'insertion sur l'année 2017 soit 648 équivalents temps plein (ETP)



...et les principaux métiers qu'ils exercent



Le profil des salariés de l'IAE



Les sorties de l'IAE

SORTIES DYNAMIQUES

64,0%

des personnes trouvent un emploi ou une formation à l'issue de l'IAE

dont :

- **21,8 %** : emploi durable (CDI, CDD de + de 6 mois, création d'entreprise, titularisation dans la fonction publique...)
- **24,1 %** : emploi de transition (CDD de - de 6 mois, contrat aidé en CDD...)
- **18,0 %** : autres sorties positives (embauche dans une autre structure de l'IAE, formation...)

SORTIES SANS EMPLOI

36,0%

des personnes se retrouvent sans emploi ni formation à l'issue de l'IAE

dont :

- **2,4 %** : rupture pendant la période d'essai
- **31,8 %** : chômage
- **1,8 %** : inactivité

Les sources de données

Les données relatives au poids économique des structures de l'IAE sont issues des dialogues de gestion de ces structures. Toutes les autres données présentées dans cette infographie proviennent des bases de la DARES, construites à partir de l'exploitation des données de l'Agence des Services et de Paiement (ASP).